



accrochage par véhicule manoeuvrant

Par **sophieletudiante**, le **22/10/2009** à **14:32**

Bonjour,

mon véhicule à l'arrêt autorisé du côté droit de l'axe médian a été percuté à l'avant gauche par un véhicule manoeuvrant en marche arrière pour quitter un stationnement, une voie était pourtant libre pour la circulation.

Depuis, le fautif m'a appelé et m'envoie des sms intéressés.

quels sont les torts ? que puis je faire pour appuyer mon cas ? le sms est-il à charge pour prouver qu'il l'a fait exprès ?

Cordialement. Merci.
Sophie

Par **razor2**, le **22/10/2009** à **17:01**

Bonjour, il faut établir un constat avec cette personne. Si elle refuse, vous devez établir vous même un constat de votre côté en renseignant ce que vous connaissez de cette personne et de sa voiture et l'envoyer à votre assurance qui se débrouillera avec elle.